



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question écrite n° 129161

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la réussite en licence des étudiants. Le rapport public annuel 2012 de la Cour des comptes met en exergue le fait "[qu']un tiers seulement environ des étudiants entrant à l'université effectuent sans heurt leur cursus de licence jusqu'à l'obtention du diplôme, l'immense majorité d'entre eux étant à l'origine des bacheliers généraux ; seule la moitié des bacheliers inscrits en première année à l'université passent en deuxième année l'année suivante ; mais ce taux n'est plus que d'un cinquième pour les bacheliers technologiques et professionnels pris isolément ; la moitié des étudiants qui ne passent pas en deuxième année de licence au terme de leur première année redoublent ; sur l'autre moitié, un quart d'entre eux abandonnent leurs études, les autres trouvant à se réorienter vers d'autres filières ; l'arrêt des études à l'issue ou lors de la première année concerne près d'un quart des bacheliers professionnels, environ 10 % des bacheliers technologiques et moins de 5 % des bacheliers généraux ; de même, les réorientations en cours ou fin de première année touchent principalement les bacheliers technologiques (environ 40 % d'entre eux), et dans une moindre mesure (un peu plus de 20 %) les bacheliers professionnels". Il lui demande ce que le Gouvernement souhaite mettre en oeuvre pour lutter contre l'échec en licence des étudiants.

Texte de la réponse

Le plan Réussite en licence a constitué une première réponse aux défis présentés par les trop nombreux échecs des étudiants en licence. Des financements importants ont été mobilisés qui ont abouti à des résultats tangibles, comme la mise en place de l'orientation active, un accompagnement personnalisé des nouveaux entrants à l'université, un renforcement de l'encadrement pédagogique. Les universités ont simultanément multiplié les expérimentations innovantes et se sont engagées dans une démarche qualité pédagogique destinée à mieux évaluer leurs formations. L'arrêté signé le 1er août 2011 a renouvelé l'enseignement en licence et a permis d'inscrire en droit ces dispositifs expérimentés précédemment. La réussite des étudiants repose également sur une meilleure articulation entre le lycée et l'université et une orientation des bacheliers prenant mieux en compte les aspirations et les aptitudes des jeunes à poursuivre leurs études dans des filières où leurs chances de succès sont les plus fortes. A cet effet, l'orientation active, généralisée à l'ensemble des universités dès 2009 pour la totalité de leur offre de formation, a été renforcée dès la rentrée 2011 par un conseil d'orientation anticipé dès la classe de première pour tous les élèves et tout particulièrement en direction des lycéens professionnels. Ce dispositif d'orientation prévoit notamment une implication accrue des établissements d'enseignement supérieur et la communication aux élèves, des objectifs, des contenus des formations, des taux de réussite et d'insertion professionnelle en mettant en évidence les séries de baccalauréat privilégiées pour y réussir. Pour les lycéens des voies technologiques et professionnelles, candidats à la poursuite d'études, des rencontres spécifiques avec les formations de sections de technicien supérieur (STS) et des instituts universitaires de technologie (IUT) sont prévues. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche poursuit simultanément la mobilisation des filières technologiques (STS et IUT) pour permettre l'accueil d'un plus grand nombre de bacheliers professionnels et technologiques. A titre indicatif, on peut observer pour la première fois à

la rentrée 2011, que le pourcentage des bacheliers professionnels en première année de STS (22%) a dépassé celui des bacheliers généraux (18,6%). Le ministère a en outre engagé un chantier de décroisement des différentes filières du premier cycle afin d'assurer une plus grande fluidité des parcours entre formations tant générales que professionnelles permettant l'organisation de passerelles entre formations et des dispositifs d'accompagnement des étudiants réorientés.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129161

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1784

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3864